

Maître d'apprentissage en entreprise artisanale TPE PME

RS5028 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	333
Formacode(s)	44588, 44513
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	10/10/2019
Date d'échéance	10/10/2024

Certificateur(s)

CMA FRANCE · SIRET : 18750004600011

Partenaires habilités

19 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 19 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
CAMPUS DES METIERS DE MOSELLE	18572204800153	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE DE METIERS D'ALSACE	18670223900093	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT	18974011100019	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT	13000583800011	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT	18972001400019	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA REGION OCCITANIE, PYRENEES-MEDITERRANEE	13002793100018	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	13002607300010	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION BRETAGNE	13002794900010	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION CORSE	13002804600014	Former et organiser l'évaluation
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION DES PAYS DE LA LOIRE	13002068800011	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 19 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs5028-maitre-d-apprentissage-en-entreprise-artisanale-tpe-pme/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification s'adresse aux artisans, chefs d'entreprises, salariés de TPE-PME qui exercent ou exerceront la fonction de Maître d'apprentissage.

Elle vise l'acquisition des compétences nécessaires à l'encadrement et à la gestion RH d'apprentis dans des secteurs d'activités tels que le bâtiment, l'alimentation, la fabrication et les services. Elle intègre les spécificités des entreprises artisanales, des TPE-PME dans des domaines tels que le recrutement et la transmission de savoir-faire.

La certification a été construite dans le cadre d'un groupe de travail réunissant les acteurs des chambres de métiers et de l'artisanat repartis sur l'ensemble du territoire national.

La formation dure 21h.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Recruter un apprenti

- Évaluer et déterminer les besoins en recrutement et le profil du candidat (Pré-requis, diplôme, niveau, maturité et mobilité du candidat)
- Nommer le/les Maître(s) d'apprentissage au regard du niveau du diplôme préparé par l'apprenti
- Rédiger l'annonce, mener les entretiens de recrutement
- Évaluer les candidatures en fonction des exigences et contraintes de l'entreprise
- Contractualiser la collaboration tripartite (établir le contrat d'apprentissage, sélectionner le CFA) dans le respect de la réglementation de l'apprentissage)

Accueillir et intégrer l'apprenti dans l'entreprise

- Préparer l'accueil de l'apprenti
- Présenter l'entreprise, le métier, l'organisation du travail à l'apprenti
- Spécifier à l'apprenti les règles d'hygiène et de sécurité à respecter, les obligations et droits de l'apprenti, du maître d'apprentissage et de l'entreprise dans l'exécution du contrat
- Créer une relation partenariale entre le maître d'apprentissage, l'apprenti (et sa famille si mineur) et le CFA au moyen d'une communication écrite et orale adaptée

Identifier les compétences à développer et organiser le parcours de l'apprenti dans l'entreprise

- Déterminer les compétences à acquérir selon le référentiel diplôme et en lien avec le CFA
- Organiser la progression pédagogique de l'apprenti en vue de l'acquisition des compétences attendues et en lien avec le CFA

Transmettre et évaluer les compétences et les savoir-faire acquis et à acquérir en situation de travail au sein de l'entreprise

- Évaluer le profil socio-professionnel de l'apprenti en vue d'établir une communication adaptée
- Organiser des situations de travail pour évaluer les compétences acquises, en cours d'acquisition
- Définir les critères d'évaluation au regard du contenu du diplôme
- Adapter le parcours d'apprentissage aux résultats de l'évaluation de l'apprenti, à ses besoins de progression, aux impératifs et contraintes de l'entreprise
- Restituer le niveau de compétences acquis à l'apprenti et au référent du CFA
- Utiliser une communication adaptée dans des contextes de conflits, sur le terrain et/ou en groupe

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Candidature individuelle

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Le jury est composé :

- du formateur
- d'un agent de la chambre de métiers et de l'artisanat

Base légale

Date de décision	10/10/2019
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	10/10/2024

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RS6834

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
<https://www.artisanat.fr/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5028/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	66
Parcours menés à terme	63
Taux d'achèvement	95 %
Période	02/2022 – 11/2024

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	121
Montant total engagé	55 398 €
Coût moyen par dossier	458 €
Durée moyenne	19 h
Période	06/2020 – 09/2024
France compétences	97 %
Reste à charge titulaire	1 %
France Travail	1 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.